

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2010

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Adstock convoquée par le directeur général/secrétaire-trésorier et tenue le lundi, 15 mars 2010 à 19h00 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général/secrétaire-trésorier assiste à la séance. Un seul contribuable assiste à cette séance.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

SUJETS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

1. Adoption du règlement d'emprunt numéro 117-10 concernant les honoraires professionnels engendrés pour la confection des plans et devis définitifs relatif au projet de construction d'un centre multifonctionnel;
2. Mandat spécifique de gestion du projet de construction d'un centre multifonctionnel à la firme «St-Gelais-Montminy»;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance.

10-03-075

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 117-10 CONCERNANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ENGENDRÉS POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire construire un centre multifonctionnel sur son terrain en remplacement de la patinoire couverte actuelle;

ATTENDU qu'il y a lieu de confectionner des plans et devis définitifs pour la réalisation du projet;

ATTENDU l'article 1061 du Code municipal;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Ghislain Jacques lors de la séance ordinaire du 1er mars 2010.

ATTENDU que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

ATTENDU la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

ATTENDU que les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 117-10 concernant les honoraires professionnels engendrés par la confection des plans et devis définitifs relatif au projet de construction d'un centre multifonctionnel tel que soumis par le consortium d'architectes Blais-Veilleux dans leur soumission datée du 10 mars 2010. (Voir livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

MANDAT SPÉCIFIQUE DE GESTION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL À LA FIRME «ST-GELAIS-MONTMINY»

Faisant suite à notre demande, la firme «St-Gelais-Montminy» nous offre, pour un montant de 17 400 \$, taxes en sus, un mandat spécifique de gestion du projet de construction de notre centre multifonctionnel.

Suite aux discussions, il fut unanimement convenu de ne pas accordé le mandat de gestion offert par la firme «St-Gelais-Montminy».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

10-03-076

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de lever la séance à 19h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Bernardin Hamann

JRT